



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal n° 17

Réunion du : **Jeudi 5 Mai 2022**

Président de séance : **M. Jean Paul RUIZ**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE DES COUPES DU VAR U18 / U17 / U16 / U15 / U14

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) en présence de Mme Cathy DARDON (Comité de Direction), M. André VITIELLO (Secrétaire Général), M. Jean Paul RUIZ (Vice-Président), M. Guy BOLARD (Président C. de Discipline), M. Gérard IVORA (Comité de Direction), M. Jean PAOLINI (Commission de Discipline), M. Gilles WEGMANN (Commission de Discipline), M. Alain SAVELLI (club de LA VALETTE), M. Samuel RIMBAUD (club de l'ENT. SOLLIES FARLEDE) et M. Alexandre BERNARD (club de ST TROPEZ-LA BAIE).

COUPE DU VAR U18

½ FINALE

**A jouer le 26 Mai 2022
sur le terrain du club premier nommé**

HYERES FC / FREJUS ST RAPHAEL
COGOLIN ou RACING FC TOULON / GARDIA CLUB



COUPE DU VAR U17

¼ FINALE

***A jouer le 26 Mai 2022
sur le terrain du club premier nommé***

MAR VIVO / FREJUS ST RAPHAEL
ASPTT TOULON / HYERES FC
ST MANDRIER / SC TOULON
LORGUES / NANS

COUPE DU VAR U16

½ FINALE

***A jouer le 26 Mai 2022
sur le terrain du club premier nommé***

LORGUES / RACING FC TOULON
SC TOULON / FREJUS ST RAPHAEL

COUPE DU VAR U15

¼ FINALE

***A jouer le 26 Mai 2022
sur le terrain du club premier nommé***

LE BEAUSSET / CUERS PIERREFEU
LA VALETTE / LA LONDE
ST MANDRIER / FREJUS ST RAPHAEL
BELGENTIER / PIVOTTE SERINETTE

COUPE DU VAR U14

¼ FINALE

***A jouer le 26 Mai 2022
sur le terrain du club premier nommé***

ST TROPEZ LA BAIE / CARQUEIRANNE LA CRAU
LA VALETTE / PIVOTTE SERINETTE
SOLLIES FARLEDE / SC TOULON
LA GARDE / HYERES FC

La Commission autorise les clubs concernés à jouer leur rencontre en semaine, sachant qu'aucune rencontre ne pourra se dérouler après la date du 26 Mai 2022.



District du Var de Football



COUPE DU VAR U19

Les finalistes de la Coupe du Var U19 sont ST CYR et le SC TOULON

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président de séance : Jean Paul RUIZ